



# Certificat de Spécialisation en Constructions Paysagères

Secteur(s) professionnel :  
Aménagements Paysagers & Espaces Vert

Niveau : 4

Diplôme visé : Certificat de spécialisation - Relevant du Ministère de l'Agriculture - Durée : 1 an

Prérequis : BAC PRO Aménagement paysagers / Expérience professionnelle 1 an

Statut(s) : Apprentissage - (F.P.C. nous consulter)

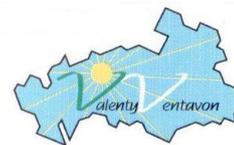
Un métier à la clé :

Cette formation pratique permet d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire techniques, dans le secteur de la construction paysagère, nécessaires pour devenir ouvrier qualifié, chef d'équipe ou créer son entreprise.



## Présentation

→ L'ouvrier paysagiste hautement qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans des entreprises de travaux paysagers ou du bâtiment et des travaux publics. Responsable de l'organisation et de la préparation technique du chantier, il occupe des fonctions de chef d'équipe ou d'adjoint. Il réalise des travaux de piquetage, d'excavation, de déblai... en respectant les normes de sécurité. Il est aussi amené à réaliser, en toute autonomie, depuis les fondations jusqu'aux finitions divers ouvrages comme des terrasses, des marches d'escalier hautes mais longues (gradines), des allées, des murets, ... en mettant en œuvre toutes les techniques liées aux revêtements et aux matériaux. Enfin, il sait poser des clôtures, mettre en place des claustras, des pergolas, de petits abris en bois, PVC ou matériaux composites...



**Objectifs généraux** → Acquérir des méthodologies, des connaissances, des compétences professionnelles, des pratiques professionnelles, pour devenir un ouvrier qualifié.

Développer les compétences techniques, et les pratiques de création paysagère.  
Maîtriser les démarches technico-économiques de la mise en œuvre d'un chantier.



**Rythme pédagogique** → Une formation par apprentissage qui s'appuie sur 38 semaines dans une entreprise de travaux paysagers, collectivités territoriales, associations, et 14 semaines de formation théorique associée à de la pratique au sein de la MFR. (Chantiers école) soit 490 heures.

**Blocs de compétences** → Pas de bloc d'enseignement généraux.

Blocs d'enseignement professionnels : Compétences développées.

- UC1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères (140h).
- UC2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants (200 Heures).
- UC3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées (150 Heures).

Délivrance du diplôme : Obtention des 3 Unités Capitalisables.

Unités capitalisables pouvant être conservées 5 ans.

Epreuves orales explicitées

Taux de réussite en 2022 : 85%

Taux d'insertion 2021 : 80%

**Débouchés** → Vie active (ouvrier qualifié, chef d'équipe ...)  
Création d'entreprise

Poursuite de formation : Certificat de Spécialisation élagage ou irrigation.

**Conditions d'admission** → Le candidat peut être issu de :

- BAC PRO Aménagement paysagers.
- Brevet Professionnel Aménagement paysagers
- Être en possession d'un Contrat d'Apprentissage
- Expérience professionnelle au minimum de 1 an

**Rentrée** → nous contacter

**Tarifs** → Demi-Pension 768€/an Pension complète 1684.80€/an  
Possibilités d'aides des OPCO pour : Frais de formations, Hébergements, Repas.

### Les + de la MFR

S.S.T., Internat, Vie collective, Accompagnement individuel, Petit groupe classe, Travaux pratiques Equipements d'ateliers professionnels, Chantiers écoles + visites d'entreprises, Mobilité Accessible aux personnes en situation de handicap., Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique.